

208. Arrêté du 30 septembre 1872 autorisant le versement à la caisse
de réserve d'une somme de 113,334 fr. 64 c..... 196
209 à 213. Nominations, mutations, etc..... 198

N° 195. — DÉCRET du 11 juillet 1872 portant nomination d'un greffier-notaire.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
Sur le rapport du Ministre de la marine et des colonies et du
Garde des sceaux, Ministre de la justice,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. M. Vincent (Gustave-Pierre-César-Auguste), clerc de notaire, est nommé greffier-notaire près les tribunaux de Papeete (Océanie), en remplacement de M. Adam, démissionnaire.

ART. 2. Le Ministre de la marine et des colonies et le Garde des sceaux, Ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 11 juillet 1872.

Signé : THIERS.

Par le Président de la République française :

Le vice-amiral Ministre
de la marine et des colonies,
Signé : POTHUAU.

Le Garde des sceaux,
Ministre de la justice,
Signé : DUFAURE.

N° 196. — DÉCISION du 2 septembre 1872 portant réparation du magasin général de Taio-hae et répartition de ce bâtiment.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie,
Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Considérant que le bâtiment dit magasin général, resté sans emploi depuis plusieurs années, peut être utilisé pour les besoins de l'administration locale de Taio-hae,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDONS :

Le magasin général de Taio-hae sera réparé par les soins du résident des Marquises.

Une partie en sera affectée au logement de l'agent spécial chargé du service des contributions à Taio-hae.

Il devra y avoir sa caisse et y tenir son bureau.

Une portion dudit bâtiment sera réservée pour y déposer les mar-